

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DSIN 1 Convention de cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel « PEPS » entre le Département de l'Yonne et la Ville de Paris- approbation signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020 DSIN 10 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 actant le principe de distribution du Service Numérique « Paris Espace partagé solidaire dit PEPS » ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention relative à la cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel « PEPS » entre le Département de l'Yonne et la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel Grégoire au nom de la 5ème commission,

Délibère

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention relative à la cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel « PEPS » entre le Département de l'Yonne et la Ville de Paris.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, annexée au présent projet de délibération ainsi que les pièces nécessaires à son exécution.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO